

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 05/08/2024

Reçu en préfecture le 05/08/2024

Publié le 05/08/2024

ID : 021-212105019-20240725-D2024_047-DE



Séance du 25 juillet 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-047

Le vingt-cinq juillet deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 09 juillet 2024

Étaient présents : M. Eric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD - Mme Evelyne GAILLOT – M. Philippe CHAUCHOT - Mme Nicole FILLON – M. Yohann MORTIER-JEANNIN - Mme Yvette CHAUCHEFOIN - M. Joseph COMPÉRAT- M. Jérémie BARDET - M. Franck LALIGANT

Étaient absents :

Étaient excusés : M. Stéphane ROUX - M. Yves COURTOT – Mme Sabrina MARKOWIAK - Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER – Mme Pauline CANARD

Pouvoir de :

M. Stéphane ROUX à Mme Evelyne GAILLOT

M. Yves COURTOT à M. Philippe CHAUCHOT

Mme Sabrina MARKOWIAK à M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER à M. Jérémie BARDET

Mme Pauline CANARD à Mme Karine BASSARD

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages possibles : 15

OBJET : SOLLICITATION DE LA SUBVENTION VILLAGE COTE D'OR POUR UN ESCALIER PERMETTANT D'ACCEDER AU CLOCHER DE L'EGLISE

Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de mettre en place un escalier permettant d'accéder au clocher de l'église ;

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 05/08/2024

Reçu en préfecture le 05/08/2024

Publié le 05/08/2024

ID : 021-212105019-20240725-D2024_047-DE

S²LO

Séance du 25 juillet 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-047

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 voix) de :

- 1) Approuver la mise en place d'un escalier permettant d'accéder au clocher de l'église pour un montant de 8 225 € HT ;
- 2) Solliciter le concours du Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre du dispositif Village Côte d'Or ;
- 3) Définir le plan de financement du projet comme suit :

Aide concernée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Village Côte d'Or – CD21	8 225.00 €	50 %	4 112.50 €
Autofinancement	8 225.00 €	50 %	4 112.50 €

- 4) S'engager à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet ;
- 5) Attester de la propriété communale du bien objet du projet ;
- 6) Inscrire les crédits au budget dans la section d'investissement ;
- 7) Autoriser le Maire à intervenir et à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération ainsi qu'aux demandes de subvention auprès du financeur ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVAUX



Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 05/08/2024

Reçu en préfecture le 05/08/2024

Publié le 05/08/2024

ID : 021-212105019-20240725-D2024_047-DE



Séance du 25 juillet 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-047

Le Secrétaire de Séance :

M. Yohann MORTIER-JEANNIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Mortier-Jeannin'.

Le Maire :

- *Certifie le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*